

Mme Ia Dadunashvili est de nationalité géorgienne. Elle est titulaire d'une licence en droit et d'un diplôme en administration publique de l'Université technique de Géorgie à Tbilissi, d'une maîtrise en droit constitutionnel comparé de l'Université d'Europe centrale à Budapest et d'un doctorat en droit (thèse sur la traite des êtres humains) de l'Université technique de Géorgie. Elle possède également un certificat de l'Université d'Essex sur les méthodes de recherche sur les populations cachées et marginalisées, y compris les victimes de la traite des personnes.

Mme Dadunashvili a 15 ans d'expérience professionnelle avec des agences des Nations Unies (OIT et ONUDC) et l'OSCE dans les domaines des droits de l'homme, y compris la lutte contre le travail forcé et la traite des êtres humains et la lutte contre la violence fondée sur le genre, ainsi qu'avec World Vision International (droits des enfants).

Elle a été membre du Groupe permanent créé pour identifier le statut des victimes de la traite des êtres humains en Géorgie (2007-2014) et du Conseil international de coordination pour la mise en œuvre des politiques de lutte contre la traite des êtres humains en Géorgie (2007-2011). En 2012, elle a travaillé avec le Centre d'information des femmes à l'élaboration du rapport de suivi sur la mise en œuvre du Plan d'action national contre la traite des êtres humains en Géorgie. La même année, Mme Dadunashvili a cofondé la Coalition géorgienne pour la protection de l'enfance et de la jeunesse. Elle est aujourd'hui membre du groupe de travail interagence sur les enfants des rues en Géorgie.

De 2007 à 2018, elle a été responsable des rapports de suivi et d'évaluation au Bureau des projets de l'OIT en Géorgie.

Mme Dadunashvili dirige actuellement la Cellule d'analyse et d'établissement de rapports du Département des droits de l'homme et des communautés à la Mission de l'OSCE au Kosovo*¹.

Janvier 2019

* Toute référence au Kosovo mentionnée dans ce texte, que ce soit à son territoire, ses institutions ou sa population, doit se comprendre en pleine conformité avec la Résolution 1244 du Conseil de Sécurité des Nations Unies et sans préjuger du statut du Kosovo.